



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 113 f) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants

dans les organes subsidiaires et autres élections

Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 59/420, l'Assemblée générale a, sur proposition du Secrétaire général (A/59/241), élu Antonio Manuel de Oliveira Guterres (Portugal) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de cinq ans prenant effet le 15 juin 2005 et expirant le 14 juin 2010.
2. Par sa décision 64/419, l'Assemblée générale a, sur proposition du Secrétaire général (A/64/750), reconduit M. Guterres dans ses fonctions pour une période de cinq ans allant du 15 juin 2010 au 14 juin 2015. Par sa décision 69/417, elle a, sur proposition du Secrétaire général (A/69/721), prorogé le mandat de M. Guterres jusqu'au 31 décembre 2015.
3. Conformément au paragraphe 13 du statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale d'élire Filippo Grandi (Italie) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2020.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (13 novembre 2015).

